

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 15 avril 2021

Etaient présents : M. COCHIN Éric, Mme NEROT Magalie, M. BOURGEOIS Aymeric, M. ZOLA Jean-Marc, M. BESNARD Hubert, M. MAROIS Frédéric, M. COCHIN Didier, Mme SAJOT Ghislaine, Mme CIRET Carole, Mme ROCHE Josiane.

Absent : M. WIELGOCKI Richard (excusé)

Secrétaire de séance : M. BESNARD Hubert,

**SERVICE D'EAU, COMPTE ADMINISTRATIF 2020** : Sous la présidence de Mme SAJOT Ghislaine, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service d'eau 2020 qui s'établit ainsi:

### Exploitation

Dépenses			18 132.79 €
Recettes			37 195.44 €
Résultat	Exercice	Excédent	19 062.65 €
Résultat	Fin 2019	Excédent	109 394.97 €
Résultat	Fin 2020	Excédent	128 457.62 €

### Investissement

Dépenses			3 224.66 €
Recettes			10 183.60 €
Résultat	Exercice	Excédent	6 958.94 €
Résultat	Fin 2019	Excédent	53 622.65 €
Résultat	Fin 2020	Excédent	60 581.59 €

Hors de la présence de M. COCHIN Éric, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du service de l'eau 2020.

**SERVICE D'EAU, COMPTE DE GESTION 2020** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal, du service d'eau pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### SERVICE D'EAU, AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du service d'eau, de l'exercice 2020, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

R001 Report excédent d'investissement : 60 581.59 €

R002 Report excédent en exploitation : 128 457.62 €

**SERVICE D'EAU, BUDGET PRIMITIF 2021** : Le conseil municipal vote le budget primitif 2021, à l'unanimité, du service d'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section d'exploitation..... 154 414.68 €

Section d'Investissement..... 65 498.39 €

**PRIX DE L'EAU** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour, et 1 abstention, décide de fixer le prix de l'eau, applicable à partir du relevé de JUIN 2021 :

Le prix du m<sup>3</sup> 1,23 €

Location des compteurs :

Jusqu'à 3m <sup>3</sup> /h	14 €	Compteur sous trottoir au-dessus de 3m <sup>3</sup> /h	46 €
Au-dessus de 3m <sup>3</sup> /h	19 €	Compteur personnel	0 €
Compteur sous trottoir jusqu'à 3m <sup>3</sup> /h	34 €		

**DATE DU RELEVÉ DES COMTEURS D'EAU** : Le relevé des compteurs aura lieu le mercredi 2 juin 2021

Les abonnés sont priés de bien vouloir dégager et nettoyer les abords de leurs compteurs. En cas d'absence, prière de laisser une clef chez un voisin.

**COMMUNE, COMPTE ADMINISTRATIF 2020** : Sous la présidence de Mme SAJOT Ghislaine, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune 2020 qui s'établit ainsi:

**Fonctionnement**

Dépenses			109 434.15 €
Recettes			157 684.99 €
Résultat	Exercice	Excédent	48 250.84 €
Résultat	Fin 2019	Excédent	125 958.67 €
Résultat	Fin 2020	Excédent	174 209.51 €

**Investissement**

Dépenses			28 356.29 €
Recettes			87 080.41 €
Résultat	Exercice	Excédent	58 724.12 €
Résultat	Fin 2019	Déficit	49 495.35 €
Résultat	Fin 2020	Excédent	9 228.77 €
Restes à réaliser			41 600.00 €

Hors de la présence de M. COCHIN Éric, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de la commune 2020.

**COMMUNE, COMPTE DE GESTION 2020** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal, de la commune pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**COMMUNE, AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la commune, de l'exercice 2020, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

R001 Report excédent d'investissement :	9 228.77 €
Restes à réaliser :	41 600,00 €
R 1068 affectation en investissement :	32 371.23 €
R002 Report excédent en exploitation :	141 838,28 €

**VOTE DES SUBVENTIONS** : Le conseil municipal vote, avec 8 Voix pour, et 2 abstention, les subventions de l'année 2021 :

Amicale des sapeurs-pompiers de Gouillons	230 €
ADMR	16 €
Coopérative scolaire de Baudreville	48 €
	294 €

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION** : Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,16 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,99 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### ACQUISITION MATERIEL

Pour information, décisions du maire

Décision n° 2021\_001 : acquisition d'une tondeuse Kaaz neuve - LM 5360 HXA Pro - Code 620479 - n° de série 6230903 pour un montant HT de 1373.33 € soit 1648.00 € TTC. La tondeuse existante était irréparable.

COMMUNE, BUDGET PRIMITIF 2021 : Le conseil municipal vote le budget primitif 2021, à l'unanimité, de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section d'exploitation..... 271 008,00 €

Section d'investissement..... 80 869.17 €

Pour information, liste des prêts, bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

#### **Commune de GOUILLONS**

##### **CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE**

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1 <sup>er</sup> Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
21 <i>2017</i>	Travaux réhabilitation salle <i>102%</i>	4877573 <i>10 ans</i>	80 000.00 €	54 888.44 €	8 425.12 €
<b>Total CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE</b> <i>fin 2027</i>			<b>80 000.00 €</b>	<b>54 888.44 €</b>	<b>8 425.12 €</b>

##### **CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE**

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1 <sup>er</sup> Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
20 <i>2012</i>	TRAVAUX-20 <i>Mairie 3,09%</i>	8338707617 <i>15 ans</i>	100 000.00 €	47 325.41 €	8 355.84 €
<b>Total CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE</b> <i>fin 2027</i>			<b>100 000.00 €</b>	<b>47 325.41 €</b>	<b>8 355.84 €</b>
<b>Total Commune de GOUILLONS</b>			<b>180 000.00 €</b>	<b>102 213.85 €</b>	<b>16 780.96 €</b>

#### MFR – MAISON FAMILIAL D'EDUCATION, DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE

Mme NEROT Magalie a quitté la salle des délibérations

M. Le Maire lit le courrier du Centre de formation d'apprentis de la maison familial d'éducation et d'orientation de Sorigny (37250) qui sollicite la commune pour une aide financière. Un enfant de la commune est scolarisé dans cet établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas participer.

#### DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

##### **Rapport de Monsieur le Maire,**

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies »:

- ✓ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tel que, par exemple diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas avec des élus ou chefs d'entreprise

- ✓ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- ✓ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- ✓ les concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).
- ✓ les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- ✓ les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants communaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communales

Entendu le rapport de M. Le maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

### **URBANISME – LISTE DES D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER) DE L'ANNEE 2020**

N°	Adresse du terrain	Montant	Date dépôt
20200001	15 Lotissement "Les Blés d'Or"	145 000.00	17 février 2020
20200002	1 Rue Saint Marc	190 000.00	24 février 2020
20200003	7 Lotissement "Les Blés d'Or"	210 000.00	11 juin 2020
20200004	3 Lotissement "Les Blés d'Or"	184 500.00	23 juillet 2020
20200005	7 Rue Saint Mamers	120 000.00	27 août 2020
20200006	7 Rue Saint Mamers	120 000.00	10 septembre 2020
20200007	9 Rue de La petite campagne	162 000.00	05 novembre 2020
20200008	24 Rue des Acacias	127 500.00	05 novembre 2020

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une société d'éolienne a pris contact avec la commune.
- ✓ Pour information du matériel a été acheté pour le travail de l'employé.
- ✓ Il sera demandé des devis pour des travaux sur le mur mitoyen de la mare rue d'Abonville.
- ✓ Il est nécessaire de faire une nouvelle allée dans le cimetière, suite à la vente de concession.



En mairie le 19 avril 2021,

Le Maire,  
COCHIN Éric